



Rudy Elegeest, maire de Mons en Barœul, dresse un point d'étape.



28 juin 2023 : un an après, où en sommes-nous ?

Un an après les événements du 28 juin 2023, Rudy Elegeest, maire de Mons en Barœul dresse un point d'étape.

Pour regarder la vidéo, cliquez sur l'image ci-dessous :



"Il y a un an, le 28 juin 2023, la Ville de Mons en Barœul subissait des dommages importants dans le cadre de la vague nationale d'émeutes urbaines faisant suite au décès du jeune Nahel à Nanterre. La commune a été l'une des plus durement touchées de la région.

Les **conséquences humaines et psychologiques** ont été importantes. Rappelons que deux agents de la police municipale ainsi qu'un agent de gardiennage étaient présents dans l'hôtel de ville au moment même où celui-ci était incendié. Beaucoup d'élus et d'agents municipaux ont également vu disparaître leur environnement de travail, livré au saccage et aux flammes.

Le choc des dégâts occasionnés lors de cette nuit du 28 au 29 juin a aussi, très logiquement, affecté les habitants de la commune, qui y ont assisté impuissants depuis leurs fenêtres ou ont pu les constater les jours suivants. L'élan de soutien et de solidarité a néanmoins été un formidable encouragement pour l'équipe municipale et les agents de la collectivité.

Sur le plan judiciaire, 16 personnes ont été, à ce jour, mises en examen pour les événements survenus à Mons en Barœul et sont soit placées sous contrôle judiciaire, soit en détention. La plupart d'entre-elles ne sont pas monsoises mais viennent d'autres communes de la métropole et d'au-delà. La police mène une enquête approfondie et la justice fait son travail. L'instruction durera encore au moins une année.

Sur le strict plan matériel, les dégâts ont été très importants. **Les travaux qui ont été ou vont être réalisés suite aux événements de la nuit du 28 juin ont été chiffrés à hauteur de 8 millions d'euros** (dont environ 20 % qui serviront à améliorer les conditions d'accueil des Monsois à l'hôtel de ville).

Dans la foulée immédiate des sinistres, la Ville avec son assureur a engagé des mesures de

sécurisation et de préservation des bâtiments sinistrés, notamment la décontamination intégrale des sept niveaux de l'hôtel de ville, envahis par les suies de l'incendie du rez-de-chaussée. Divers espaces du bâtiment ont dû être condamnés et restent inaccessibles à ce jour. Néanmoins, courant octobre 2023, après différents travaux (peinture, électricité...), les services administratifs ont pu réintégrer les étages de la tour de l'hôtel de ville.

L'accueil du public ne peut toutefois pas se faire à l'hôtel de ville. En quelques jours, des locaux appartenant à la Ville, situés dans la galerie de l'Europe (23 bis rue du Maréchal Lyautey) et destinés à un futur centre de santé ont été convertis en une mairie provisoire. Quatre jours après les émeutes, les Monsois y étaient de nouveau accueillis pour leurs démarches d'état civil, le paiement de la restauration scolaire, les rendez-vous avec les agents sociaux du CCAS... La tenue des mariages et autres cérémonies a également pu être déplacée dans d'autres salles de la commune. **La continuité du service public n'a pas été entravée**, grâce à la remarquable mobilisation des agents municipaux.

La structure du bâtiment de **l'hôtel de ville** a été atteinte à deux endroits : au niveau du garage, attaqué par une voiture bélier, et au niveau du poste de police. Une partie (coté garages) devra être détruite et reconstruite à l'identique. Côté sud, des armatures métalliques vont être ajoutées pour renforcer la dalle. Ce chantier est estimé à 531 000 € HT.

Les façades, qui venaient d'être refaites intégralement dans le cadre de la rénovation thermique du bâtiment, ont été endommagées en plusieurs endroits. Elles seront réparées à l'identique, pour un montant estimé à 805 000 € HT.

Enfin, l'aménagement intérieur des espaces d'accueil du public va donc être sensiblement amélioré et modernisé : il est hors de question de réaménager la mairie comme elle l'avait été il y a 21 ans, avant le développement des démarches administratives en ligne notamment. Un architecte a été retenu en juin 2024, les études démarreront dès le mois de juillet. Le chantier est évalué à 3,27 millions d'euros (reconstruction et amélioration).

L'objectif est de permettre la réouverture de l'hôtel de ville, avec la possibilité d'y accueillir de nouveau le public, en février 2026.

La salle de spectacle Allende, dont l'ensemble des espaces d'accueil a été endommagé, doit aussi faire l'objet d'un lourd chantier de remise en état. Grâce à la mobilisation des services et en lien avec l'un des architectes ayant participé à sa construction en 2017, les travaux ont pu débuter début juin. Leur coût est estimé à 1,58 million d'euros. L'objectif de la Ville est de rouvrir l'équipement vers mars 2025, afin que la vie culturelle de la commune puisse y reprendre son cours normal.

Dans l'attente, il faut toutefois noter que la programmation culturelle municipale se s'est pas interrompue, avec deux saisons « hors les murs » qui ont utilisé les autres salles et espaces de la commune, le plus souvent de façon gratuite pour tous les publics, afin que le spectacle, la création artistique et l'ouverture sur le monde (notamment du jeune public) ne soient pas des victimes collatérales de ces événements.

Pour l'hôtel de ville comme pour la salle Allende, ces calendriers de travaux et de réouverture peuvent paraître longs. L'importance et la diversité des dégâts, la nécessité d'être prudents et rigoureux lors des diagnostics techniques et les règles de la commande publique qui s'appliquent aux collectivités territoriales, quel que soit le contexte, ont différé les démarrages de chantier. A titre d'illustration, le tableau Excel d'évaluation des dégâts par notre assureur compte plus de 3000 lignes ! Ce travail considérable a, selon les spécialistes, été réalisé dans des délais records.

Plus légèrement touchées lors des émeutes, Le Lien (maison du projet ANRU) et la salle Renaissance ont pu être rapidement remises en état (pour environ 125 000 € HT). D'autres dégâts ont également été à déplorer, comme des pertes de mobilier et équipements (estimées à 498 000 €), 3 véhicules municipaux incendiés, ou encore la dégradation de 14 caméras de vidéoprotection. Les remplacements ont été effectués ou sont en cours.



La Ville a enfin supporté des dépenses imprévues pour réorganiser son fonctionnement dans sa nouvelle configuration, et subi des pertes de recettes, comme le produit de la billetterie de la salle Allende ou la réduction des loyers de location des locaux réquisitionnés pour continuer à fonctionner.

8 millions d'euros, voilà donc le coût total de ces quelques heures de violence et de folie destructrice. Une question suit immédiatement : qui paiera tout cela ?

La Ville a pu compter sur l'engagement à ses côtés de deux partenaires.

D'une part, nous disposons heureusement d'un très bon contrat d'assurance. Le dialogue avec notre compagnie a été immédiatement constructif et a porté ses fruits. **L'indemnisation d'assurance qui sera versée à la Ville a été finalisée mi-juin : elle s'élèvera à 5,87 millions d'euros.**

D'autre part, comme il s'y était engagé dès le 29 juin par la voix du Préfet de région, **l'Etat a répondu présent.** Par le biais du fonds spécial créé au niveau national pour répondre aux violences urbaines, il devrait prendre à sa charge les 100 000 € de franchise d'assurance.

Surtout, au travers de la Dotation Politique de la Ville 2024, dont les montants viennent de nous être notifiés, **la préfecture du Nord a attribué à Mons en Barœul la somme de 1,4 million d'euros pour réaménager l'intérieur de l'hôtel de ville**, soit le montant maximum possible.

Le reste à charge de la Ville devrait donc s'établir, en fonction des différents aléas possibles et autres pertes qui n'ont pas pu être prises en compte, à hauteur d'environ 630 000 €. Elle participera pour l'essentiel à l'amélioration importante des conditions d'accueil et de travail au sein de l'hôtel de ville par rapport à ce qui existait avant ces événements.

C'est dans ce contexte, rassurée sur le plan financier, et ayant engagé tous les chantiers qui lui permettront de rouvrir le plus rapidement possible les bâtiments sinistrés, mais avec un souvenir encore très vif de cette nuit du 28 au 29 juin 2023, que la Ville de Mons en Barœul aborde ce triste anniversaire. Grâce à l'engagement de tous, élus, agents, partenaires, et au soutien massif de la population monsoise, la commune va surmonter cette épreuve, mais elle ne risque pas de l'oublier..."

Rudy Elegeest

Maire de Mons en Barœul

Le 28 juin 2024

Afficher la date de publication:

S'inscrire Leave this field blank

URL de la source (modifié le 28/08/2024 - 09:59):

<https://www.monsenbaroeul.fr/actualites-0/28-juin-2023-un-apres-ou-en-sommes-nous>